

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 18 décembre 2020	N° 2020-565

Convocation du 11 décembre 2020

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
Mme Eva MILLIER à M. Gwénaél LAMARQUE
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission rayonnement et équipements métropolitains	N° 2020-565

**Subventions 2021 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement -
Convention - Décision - Autorisation**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 20110778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement l'organisation de manifestations culturelles.

Ce soutien est formalisé dans le cadre des contrats de co-développement 2018-2020 entre Bordeaux Métropole et les 28 communes, adoptés par délibération n°2018/247 du 27 avril 2018, et exceptionnellement reconduits à l'identique pour 2021 par délibération n°2020/553 du 18 décembre 2020.

Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 11 manifestations, à hauteur de 380 200 €. Consciente de l'impact considérable de la crise sanitaire sur le secteur culturel, Bordeaux Métropole renouvelle son soutien aux organisateurs et collectivités du territoire, que les programmations des manifestations 2021 soient maintenues dans leur format initial, réduites suite à de nouvelles dispositions gouvernementales et préfectorales, voire annulées.

Compte tenu des contrats de co-développement votés, il est prévu d'attribuer des subventions à hauteur de 372 700 €, charge aux structures concernées de trouver des financements complémentaires afin d'équilibrer leur budget.

Le budget de la présente délibération est constitué par les opérateurs et actions définis dans le tableau suivant :

OPERATEURS et ACTIONS	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENTION ACCORDEE PAR BM	BUDGET GLOBAL DE L'ACTION
-----------------------	-------------------------	----------------------------	---------------------------

<p>> CARNAVAL DES DEUX RIVES</p> <p>Parallèle attitudes diffusion</p> <p>Codev ville de Bassens Fiche action n°C040320121,</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C040630507,</p> <p>Codev ville de Cenon Fiche action n°C041190162</p> <p>Codev ville de Floirac Fiche action n°C041670132 Et Codev ville de Lormont Fiche action n°C042490159</p> <p>Demande n°2021-00014 en date du 26 juin 2020</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Le Carnaval des deux rives, porté par l'association Parallèles Attitudes Diffusion se déroulera au mois de mars 2021. Son principe est de proposer aux habitants des quartiers prioritaires, principalement les enfants, de participer à des ateliers de préparation de la parade, des animations musicales ainsi que des concerts. Les temps d'apprentissages et d'échanges sont encadrés notamment par des artistes.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 pour un montant annuel de 15 000 € ; elle est sollicitée cette année pour un nouveau soutien financier de 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 161 450 €.</p>	<p>15 000</p>	<p>161 450</p>
<p>> PROGRAMME D'EXPOSITION LES ARTS AU MUR</p> <p>Association les Arts au mur</p> <p>Codev ville de Pessac Fiche action n° C043180138</p> <p>Demande n°2021-00209 en date du 15 juillet 2020</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Les Arts au mur Artothèque est un lieu d'art contemporain tourné vers tous les publics grâce à un mode d'action original, le prêt d'œuvres. Expositions, résidences, programmation culturelle, actions éducatives s'articulent autour de sa collection de 940 œuvres, empruntées par des particuliers, scolaires, universités, entreprises, collectivités, espaces sociaux, hôpitaux, prisons... L'Artothèque de Pessac est un projet transcommunal, qui attire des publics de toute la métropole (85% de ses publics) et d'Aquitaine autour de ses différents projets. Dans un objectif permanent de démocratisation de la culture et de son accessibilité à tous, elle est à l'initiative de multiples actions développées en association avec des partenaires variés et contribue au dynamisme culturel ainsi qu'au développement économique du territoire.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient la programmation des expositions de cette structure depuis 2014 pour un montant annuel de 15 000 € ; elle est sollicitée cette année pour un nouveau soutien financier de 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 234 523 €.</p>	<p>15 000</p>	<p>234 523</p>
<p>> ESCALES DU LIVRE</p> <p>Echelles littéraires Bordeaux Aquitaine</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n° C040630478</p> <p>Demande n°2021-00086 en date du 9 juillet 2020</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> L'Escale du livre a la particularité d'être à la fois un festival de créations, de rencontres littéraires et un salon du livre. Elle est aujourd'hui reconnue comme l'une des dix plus importantes manifestations littéraires au niveau national. Le festival accueillera de nombreux éditeurs, auteurs, illustrateurs, journalistes... venus de toute la France et de l'étranger. L'Escale du livre proposera aux participants trois jours de rencontres et de débats avec des écrivains et des illustrateurs, des lectures, des performances, des créations inédites... et un "village littéraire" d'éditeurs et de libraires. Un programme éclectique mêlant la littérature, la littérature graphique et jeune public avec des auteurs confirmés et des écrivains en devenir.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 pour un montant annuel de 150 000 € ; elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de</p>	<p>150 000</p>	<p>593 500</p>

	<p>150 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 593 500 €.</p>		
<p>> <u>SAISON CIRQUE – LA CITECIRQUE</u></p> <p>CREAC de Bègles</p> <p>Codev ville Bègles Fiche action n° C040390088</p> <p>Demande n°2021-00069 en date du 9 juillet 2020</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> La citéCirque est le nom donné à tout le volet de la politique culturelle de Bègles en faveur du spectacle vivant et du cirque. Le projet s'appuie sur le centre de rencontres et d'actions culturelles (CREAC) conventionné avec la Ville de Bègles. La citéCirque est à la fois un équipement et un établissement culturel dont les principes et le périmètre d'intervention sont en évolution constante. Depuis des années en effet, à l'occasion de partenariats avec d'autres opérateurs et communes, la programmation circassienne du projet béglais s'installe, réside, se co-organise, se co-produit dans d'autres lieux de l'agglomération : le Théâtre des 4 Saisons à Gradignan, la M270 à Floirac, la Manufacture Atlantique à Bordeaux, le parc des Angéliques à Bordeaux entre autres. La programmation sous chapiteau met à l'honneur les arts circassiens par l'aide à la création, la diffusion de spectacles et l'accueil de compagnies des arts du cirque.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu la saison sous chapiteau du CREAC de Bègles en 2014, à hauteur de 20 000 €, en 2015 à hauteur de 50 000 €, en 2016 à hauteur de 45 000 €, en 2017 à hauteur de 40 000 € et depuis 2018 à hauteur de 47 500€. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 538 400 €. Compte tenu du contrat de co-développement conclu avec la ville de Bègles, le soutien de la Métropole s'élèvera à un montant de 47 500€.</p>	<p>47 500</p>	<p>538 400</p>

<p>> FESTIVAL ECHAPPEE BELLE</p> <p>Le Carré-Colonnes</p> <p>Codev ville de Blanquefort Fiche action n° C040560086</p> <p>Demande n° 2021-00319 en date du 30 septembre 2020</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> La 29ème édition du festival Échappée Belle proposera au mois de juin 2021 une semaine de parenthèses artistiques à Blanquefort, au sein de deux espaces naturels et périurbains : les parcs de Majolan et de Fongravey. Échappée Belle offrira au jeune public, des spectacles aux formes artistiques variées : cirque, théâtre de rue, d'objet, danse, musique... Le festival s'articulera autour d'installations et de déambulations pour redonner à l'espace public sa vocation de lieu de rencontre, de partage et d'échange.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation en 2014 à hauteur de 60 000 €, en 2015 à hauteur de 50 000 €, en 2016 à hauteur de 45 000 € et en 2017 à hauteur de 40 000 €. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué depuis 2018, soit 45 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 304 000 €.</p>	<p>45 000</p>	<p>304 000</p>
<p>> FESTIVAL CHAHUTS</p> <p>Association Chahuts</p> <p>CODEV ville de Bordeaux Fiche action n° C040630477</p> <p>Demande n°2021-00096 en date du 9 juillet 2020</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Le festival Chahuts met chaque année à l'honneur au mois de juin les arts de la parole à travers des performances, des spectacles, des rencontres et des débats autour du théâtre, du conte, du slam, de la poésie, de la chanson, de la lecture, du récit... Sa programmation se décline à la fois en spectacles, en commandes in situ et en projets participatifs, et met à l'honneur des artistes régionaux, nationaux et internationaux. Le festival propose également des rencontres issues d'un travail mené avec des publics et différents partenaires culturels, socio-culturels et éducatifs des quartiers de la politique de la ville et notamment du quartier Saint-Michel de Bordeaux, lieu d'encreage de l'association organisatrice.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation dans le cadre des contrats de co-développement génération 3 avec une aide de 35 000 € en 2015, 33 250 € en 2016 et 30 083 € en 2017. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique aux montants attribués depuis 2018, soit 40 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 200 588 €. Compte tenu du contrat de co-développement conclu avec la ville de Bordeaux, le soutien de la Métropole s'élèvera à un montant de 35 000€.</p>	<p>35 000</p>	<p>200 588</p>

<p>> FESTIVAL POUCE</p> <p>Association Esprit de corps</p> <p>CODEV ville de Bordeaux Fiche action n° C040630476</p> <p>Demande n°2021-00285 en date du 31 juillet 2020</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Basé sur le principe de la coopération et du partenariat avec les structures culturelles du territoire (théâtres, salles de spectacle, médiathèques, lieux d'exposition, librairies, écoles de danse...) le festival Pouce! est un temps fort pour le jeune public et les familles axé sur la danse contemporaine. En plus de la programmation de spectacles, il favorise la circulation des publics et renforce la sensibilisation aux œuvres grâce à des actions de médiation et d'éducation artistique. Pour sa 10e édition qui se tiendra courant février 2021, le festival Pouce ! offrira une dizaine de spectacles et une trentaine de représentations d'Ambarès-et-Lagrave à Blanquefort, en passant par Bordeaux, Bruges, Floirac, Lormont ou encore Pessac.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation en 2014 et 2015 pour un montant de 20 000 €, en 2016 pour un montant de 19 000 €, en 2017 pour un montant de 18 050 € et depuis 2018 pour un montant de 20 000€. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 20 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 136 685 €.</p>	<p>20 000</p>	<p>136 685</p>
<p>> TRENTE TRENTE LES RENCONTRES DE LA FORME COURTE</p> <p>Compagnie les marches de l'été</p> <p>CODEV ville de Bordeaux Fiche action n° C040630479</p> <p>Demande n°2021-00027 en date du 2 juillet 2020</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Depuis 17 ans, Trente-Trente suscite la curiosité en offrant une vision plurielle et pointue de la création contemporaine. Avec une programmation d'avant-garde aux croisements des disciplines danse, performance, cirque, musique, théâtre, cinéma et installation, cette manifestation met en avant des créations éclectiques et exigeantes valorisant la richesse et la particularité de la nouvelle scène locale, nationale et internationale à découvrir sous forme de parcours à travers Bordeaux Métropole et en Nouvelle Aquitaine. La dix-huitième édition programmera une vingtaine de propositions fin janvier 2021 dans 55 lieux culturels différents.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 à hauteur de 15 000 € ; elle est sollicitée pour l'édition 2021 pour un soutien financier de 15 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 163 987 €.</p>	<p>15 000</p>	<p>163 987</p>
<p>> LES NOCTAMBULES</p> <p>Ville de Saint-Aubin-de-Médoc</p> <p>CODEV ville de Saint-Aubin-de-Médoc Fiche action n° C043760024</p> <p>Demande n°2021-00351 en date du 5 novembre 2020</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Pour sa 20ème édition, le festival musical Les Noctambules, à destination d'un large public (jeunes, familles...) aura lieu au mois de mai 2021. Les objectifs du festival sont les suivants : - susciter l'implication des jeunes dans l'élaboration d'un projet et impulser une dynamique participative, - favoriser l'intergénérationnel autour d'un événement culturel, - favoriser la mixité sociale, - favoriser le rayonnement de la commune au-delà de son propre territoire, - proposer un événement culturel sur le territoire de Bordeaux Métropole en cohérence avec l'offre existante. Le public des Noctambules assistera à des concerts d'artistes de renommée nationale ainsi que des talents locaux grâce à l'organisation d'un tremplin musical. Le gagnant de ce tremplin ouvrira sur la grande scène la programmation du festival.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation à hauteur de 7 500€ depuis 2015.</p>	<p>7 500</p>	<p>48 118</p>

	<p>Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique de 7 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 48 118 €.</p>		
<p>> <u>FAITES DES BULLES</u></p> <p>Association Passage à l'art</p> <p>Codev ville de Bassens Fiche action n°C040320119,</p> <p>Codev ville de Cenon Fiche action n°C041190160,</p> <p>Codev ville de Floirac Fiche action n°C041670130 Et Codev ville de Lormont Fiche action n°C042490157</p> <p>Demande n°2021-00343 en date du 30 octobre 2020</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> L'association Passage à l'art, organisatrice de Faites des bulles, développe depuis 2019 de nouvelles actions de médiation autour du livre et de la lecture auprès de publics défavorisés ou en situation d'illettrisme (des livres à soi - projet développé à l'échelle de l'intercommunalité du Grand projet de ville). Faites des bulles est une manifestation qui se déroulera courant mai 2021 (+4 journées auprès des scolaires en amont) ; une exposition se déroulera en parallèle. La manifestation vise la promotion et la valorisation de la bande dessinée et du livre jeunesse. Elle assure la production et la diffusion d'exposition et d'outils pédagogiques dans un objectif d'accès à la culture pour tous et de soutien à une économie créative en lien avec la chaîne du livre. Faites des bulles prévoit la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction de publics scolaires (70 classes issues notamment des quartiers prioritaires du Grand projet de ville) et périscolaires.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2019, à hauteur de 15 200€ ; elle est également sollicitée cette année à hauteur de 15 200€, sur un budget global de 66 600 €.</p> <p>A noter que Bordeaux Métropole est également sollicitée au titre de la politique de la ville à hauteur de 7 000€. Cette demande fera l'objet d'une délibération ultérieure par la direction concernée.</p>	<p>15 200</p>	<p>66 600</p>

<p>> LE HAILLAN CHANTE</p> <p>Mairie du Haillan</p> <p>CODEV ville du Haillan Fiche action n° C042000078</p> <p>Demande n°2021-00329 en date du 16 octobre 2020</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> La ville du Haillan a fait de la chanson un axe majeur de sa politique culturelle. Avec Le Haillan Chanté, qu'elle organise depuis 11 ans, elle propose une programmation éclectique (création, artistes confirmés, locaux, nationaux) et permet la découverte de nombreux talents. Dans cet objectif de découverte et de soutien aux artistes, cette édition mettra en place un tremplin chanson à l'Entrepôt en amont du festival. Cette manifestation se déroulera sur 4 jours, au mois de juin 2021.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole qui soutient cette manifestation depuis 2015 à hauteur de 7 500 € est sollicitée cette année pour un soutien financier identique, soit 7 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 90 200 €.</p>	<p>7 500</p>	<p>90 200</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------	----------------------

<p>Nombre d'opérateurs :</p> <p>11</p>	<p><u>Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :</u></p> <p>372 700 €</p>
----------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

VU la délibération n°2018/247 du 27 avril 2018 relative aux contrats de co-développements 2018-2020,

VU la délibération n°2020/553 du 18 décembre 2020 relative à la reconduction exceptionnelle en 2021 du soutien aux manifestations culturelles inscrites aux contrats de co-développements 2018-2020,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU les dossiers déposés par les opérateurs,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les manifestations précitées relèvent de la catégorie « évènement d'agglomération » inscrite dans la délibération n°2011/0778 et relèvent d'autre part des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1: d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2021, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, articles 65748 et 657341, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Brigitte BLOCH</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------